

## Plans Nationaux d'Action tortues marines et Iguane des petites Antilles

Face aux menaces encore nombreuses sur les tortues marines et sur l'iguane des petites Antilles, le ministère de l'écologie en lien avec les DEAL ont reconduit les Plans Nationaux d'Actions pour les 5 prochaines années pour les territoires de la Guadeloupe, de St Martin et de la Martinique.

### Les tortues marines et l'iguane des petites antilles, toujours menacés

Les 5 espèces de tortues marines fréquentant nos eaux sont concernées par le PNA. Les plages caribéennes françaises accueillent les pontes des tortues tandis que les récifs coralliens, les zones de mangrove et les herbiers marins sont particulièrement appréciés pour l'alimentation des tortues et comme abri. Les populations de tortues marines sont soumises à de nombreuses menaces comme le développement des activités sur le littoral impactant les habitats de ponte et les zones d'alimentation, le braconnage, l'impact accidentel de la pêche, la pollution marine et les macro-déchets.



L'iguane endémique des petites Antilles est un des reptiles terrestre les plus menacés au monde. Aux Antilles françaises, cette population s'est fortement réduite au cours des dernières décennies, principalement en raison de la progression exponentielle des populations de l'iguane commun (espèce envahissante), et de la destruction et de la fragmentation de ses habitats (forêt sèche et littorale). L'espèce a déjà totalement disparu de Saint Martin, des Saintes et de la Grande Terre.

La conciliation des exigences économiques avec la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel permettra un développement exemplaire et durable des Antilles françaises. C'est dans ce sens que des outils stratégiques et opérationnels comme les PNA sont mis en œuvre.

Suite au retrait de l'ONCFS de l'animation des PNA, l'Office national des forêts au regard de son implication dans la gestion des sites prépondérants pour ces espèces s'est proposé pour coordonner avec l'ensemble des partenaires les actions des PNA pour la Guadeloupe et la Martinique. Les agents de l'ONF constituent un maillon essentiel pour la mise en œuvre des actions du PNA. En lien étroit avec l'équipe d'animation, ils agissent au quotidien pour la conservation des tortues marines et de l'iguane des petites Antilles.



### Outil stratégique et actions opérationnelles

Un Plan National d'Actions (PNA) participe à l'objectif national de stopper la perte de biodiversité en définissant les actions nécessaires pour la conservation des espèces protégées et menacées.

Le prochain PNA Tortues marines abordera par exemple la protection et la gestion des habitats marins et terrestres, la conciliation des activités de pêche avec la protection des tortues marines, la gestion des échouages et de nombreuses autres actions dont la poursuite des suivis scientifiques et la sensibilisation du plus grand nombre. Concernant les Iguanes des petites Antilles, les actions porteront essentiellement sur la protection forte des populations existantes par le biais de la régulation de l'iguane commun dans les secteurs à risque et par des mesures d'accompagnement pour concilier les activités humaines avec le cycle de vie de l'iguane des petites Antilles.

Pour les deux PNA, l'animation des réseaux d'acteurs, la coordination et le portage de nombreuses actions sont confiées à l'Office National des Forêts (ONF) de la Guadeloupe et de la Martinique. Cet outil de mobilisation collective apportera une dynamique supplémentaire pour la protection de ces espèces, facilitant, au-delà d'une meilleure cohérence des actions, une mobilisation active de financements, auprès de bailleurs de fonds publics et privés.

Pour toute question relative aux PNAs ou aux espèces concernées :

Caroline Cremades, animatrice inter régionale : [caroline.cremades@onf.fr](mailto:caroline.cremades@onf.fr) / 0690 47 37 32

Sophie Le Loc'h, animatrice pour la Guadeloupe et Saint Martin : [sophie.leloch@onf.fr](mailto:sophie.leloch@onf.fr) / 0690 99 60 73

Sophie Lefèvre, chargée de mission PNA : [sophie.lefevre@onf.fr](mailto:sophie.lefevre@onf.fr) / 0690 76 11 70

En cas d'urgence, en dehors des horaires de bureau : 0690 74 03 81